



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

Banque Africaine de Développement

AGEROUTE SENEGAL.

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour l'Audit des acquisitions dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières phase 1 (PDZAM-1)

Secteur : Transport

Projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)

Code SAP : **P-SN-DB0-028**

Date de publication de l'avis : 27 avril 2023

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1) publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS » et à l'Avis général de Passation des Marchés publié le 22 Décembre 2022 dans le quotidien cité ci-dessus.
2. L'État du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau pour l'Audit des acquisitions du programme qui comprend globalement les travaux ci-après :

- ✓ travaux de construction des routes revêtues de la boucle du RIZ (51 km) ;
- ✓ travaux de construction des routes en terre moderne de la boucle du RIZ (121 km) ;

- ✓ travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) ;
 - ✓ travaux de renforcement de la route nationale N2 section Thiès - Kébémér y compris la bretelle de l'école polytechnique (25 km) ;
 - ✓ travaux et prestations portant sur les aménagements et activités connexes.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres la réalisation des tâches suivantes:
- ✓ vérifier la conformité et l'exécution des procédures de passation de marchés et de la gestion des contrats au regard des dispositions de l'Accord de Financement (AF) et telles qu'elles figurent dans le dernier Plan de passation de marchés approuvé ;
 - ✓ vérifier la conformité physique et technique des réalisations par rapport au taux de décaissement ;
 - ✓ examiner la capacité de l'Organe d'exécution (OE) à remplir son mandat fiduciaire.

La durée prévisionnelle de la mission est de trois (03) ans (exercices 2022/2023, 2024 et 2025) et porte sur les contrats financés sur les ressources de la banque dans le cadre du PDZAM et **passés suivant la procédure nationale**. Il s'agit de 08 marchés prévus dont 3 marchés d'acquisition de biens et 05 marchés de consultants.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un Expert spécialiste en passation des marchés ; un expert technique (ingénieur génie civil)).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence Dakar.

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mcsamb@ageroute.sn.

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard

le **16 mai 2023 à 11 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **Sélection d'un consultant pour l'Audit des acquisitions dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières phase 1 (PDZAM-1)** ».

NB : la langue de travail est le français

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE